© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026


Vos questions / nos réponses

# Lever interdiction

Par Mika20 Postée le 17/07/2025 11:32

> Bonjour ça fait 1 an et demi que je suis interdit et je trouve que 3 ans est très long peut on lever l'interdiction avant les 3 ans ? La mesure est d'autant plus ridicule que l'on peut jouer au tabac sans conditions autrement dit l'interdiction ne sert à rien

---

**Mise en ligne le 22/07/2025**

Bonjour,

Il n'est pas possible de lever l'Interdiction Volontaire de Jeux avant la fin des trois ans.

Nous comprenons votre amertume, mais l'Interdiction Volontaire de Jeux n'est pas une solution en soi. C'est une mesure-barrière qui permet de limiter l'accès aux jeux, et donc de limiter les pertes financières (notamment en ligne).

Pour reprendre l'article de notre site internet consacré aux limites de cette démarche:

"*Les mesures d'interdiction et d'auto-exclusion ne suffisent pas toujours à limiter efficacement les pratiques de jeu, car elles ne s'appliquent ni aux cafés, PMU (Pari Mutuel Urbain) et bureaux de tabac, ni aux sites illégaux, non autorisés par l'ANJ, disponibles sur Internet.*

*Ces mesures d'interdiction ou d'auto-exclusion ne sont une aide que dans la mesure où vous-même vous « jouez le jeu ». Elles peuvent vous permettre d'entamer une réflexion personnelle pour arrêter de jouer mais ne sont pas, à elles seules, « la » solution pour y parvenir*."

Il n'existe aucune procédure permettant de se préserver totalement de la possibilité de jouer.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) qui met en place et gère les Interdictions Volontaires de Jeux.

Bien cordialement.

---

**En savoir plus :**

- Autorité Nationale des Jeux
- L'interdiction de jeux...